



Chiens de Berger de l'Est et Italiens



36ème Nationale d'Elevage

avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine
sous le patronage de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire,
organisée par le CBEI, affilié à la SCC et le NCF.

Samedi 22 juillet 2017

Châlette sur Loing (Loiret)

Parc de Loisirs du Lac de Châlette (45120)

Jury pressenti (susceptible d'être modifié, notamment en raison du nombre des inscriptions)

Elzbieta CHWALIBOG (Pologne) : Nizinny et Podhale-Tatra

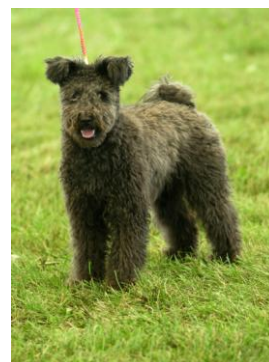
Sylvia PONS-MORAND : Chien Loup Tchécoslovaque

Sylvie DESSERNE : Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi, Sarplaninac, Berger du Karst, Tornjak (Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie), Berger Croate, Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale, Berger de Russie Méridionale, Berger Roumain Carpatin, Berger Roumain Mioritic, Slovensky Cuvac, Bucovine (Berger de l'Europe du Sud-est)

Même endroit même jour : TAN pour chiens de 12 à 36 mois (inscription préalable indispensable, télécharger la feuille d'inscription sur www.cbei.fr)

Clôture officielle courrier arrivée lundi 3 juillet 2017
ou vendredi 7 juillet en ligne sur www.cedia.fr.

Le dimanche 23 juillet, spéciale de race du CBEI/NCF, dans le cadre de l'exposition toutes races avec les jugements des mêmes juges (bien sûr pas les mêmes races) et de Bernard POUVESLE. Les chiens engagés à la NE bénéficient d'une remise de 10% sur les engagements du dimanche, à condition de faire l'inscription en ligne sur Cedia.fr



CBEI - Club des Bergers de l'Est et Italiens

Secrétariat de la NE : Simonne FALLENOT - Bertin 37310 Dolus le Sec
(tél 02.47.92.87.84) - e.mail : info@cbei.fr - site web : www.cbei.fr

NCF - Nizinny Club de France

Secrétariat : Valérie PEIROUX -rue Puisières - 60320 Bethisy-Saint-Martin - tél 06 63 08 68 56
site internet : nizinnyclub.fr email : nizinnyclub.fr@gmail.com

Nous connaissons la **réglementation canine** au moment où nous éditons cette feuille, mais le Gouvernement peut la modifier. Chacun doit se tenir informé des conséquences éventuelles. Tout nouveau texte sera diffusé sur les sites web de la SCC et du CBEI. Le CBEI et le NCF respecteront évidemment à la lettre les règles officielles. Précision : **aucun chien ne pourra être jugé s'il a les oreilles coupées, quelle qu'en soit la raison et quel que soit le pays d'origine.**



Quelques hôtels à proximité (sans garantie) : Hôtel Restaurant La Gloire 02 38 85 04 69 -
Hôtel Dorel 02 38 07 18 18 - Hôtel Restaurant Ibis 02 38 98 00 68 – Hôtel De France 02 38 99 09 09 -
Hôtel Restaurant Best-Western 02 18 12 20 20 - Hôtel Restaurant Campanile 02 38 98 16 00 -
Hôtel Restaurant Kyriad 02 38 98 20 21 – Hôtel Belvédère 02 38 85 41 09 -
Hôtel Restaurant Britt Hôtel 02 38 89 00 87 - Hôtel Restaurant - Hinn Design 02 38 98 22 00

Engagements en ligne sur www.cedia.fr

Engagements par courrier: télécharger la feuille et envoyer avec le paiement et les pièces nécessaires à Cedia — NE du CBEI 31230 Coueilles - libeller le titre de paiement à l'ordre du CBEI

Notez bien : L'ACTC propose une remise de 10% aux participants de l'ENE sur les frais de participation à la **spéciale de race de l'exposition CACS de Châlette sur Loing le dimanche 23 juillet 2017**. Pour en bénéficier, engagez vos chiens d'abord à l'ENE via le **site www.cedia.fr**. La remise s'appliquera automatiquement lors de l'engagement du même chien au CACS de Châlette mais la remise ne peut s'appliquer qu'aux chiens inscrits par le site de Cedia.

HORAIRES

Samedi 22 juillet 2017

09h00 : début des jugements

12h30 à 13h30: repas

13h30 : reprise jugements

14h00 à 14h30 : jeunes présentateurs

15h30 : ring d'honneur

16h30 : meilleur chien de la Nationale

Le Club du Berger Picard organise à Châlette un CANT le vendredi après-midi et samedi matin.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette possibilité doivent informer par mail

Imre Horvath (info@cbei.fr) avant le 1er juillet.

La manifestation se déroulant à l'extérieur, prenez toute précaution pour les aléas de la météo !!

INFOS CBEI

Simonne FALLENOT : 02 47 92 87 84

Martine COMBETTES : 06 89 43 17 60

Evelyne BALLABRIGA : 06 72 44 87 14

Chrystel COSTANZO : 04 76 31 04 98

Jean-Claude LARIVE : 02 54 40 21 75

Gérard GUERRIER : 06 22 18 27 33

Yves MOREAU : 02 47 65 43 60

Nadia CLEMENT : 03 89 71 82 91

Anne LEMAIRE-MORLIGHEM : 06 18 64 97 79

Christian KARCHER : 02 51 34 28 87

Franco MANNATO : 05 49 03 51 84

Imre HORVATH : 02 47 59 43 97

INFOS NCF

Valérie PEIROUX : 06 63 08 68 56

Annette HAJZLER : 04 50 46 27 56

Tous les exposants bénéficieront d'une prestation gratuite de casse-croûte le midi. De bon gros sandwich variés avec boisson. Les accompagnateurs pourront également en profiter, contre une modeste participation de 5 €. Pour des raisons d'organisation, il ne sera pas possible de s'inscrire sur place, mais un traiteur sera disponible pour toute demande particulière.



36ème Nationale d'Elevage du CBEI / NCF DEMANDE D'ENGAGEMENT (une feuille par chien)

De préférence en ligne sur www.cedia.fr,
sinon à lire et remplir cette page très soigneusement et complètement
Clôture officielle du catalogue le lundi 3 juillet 2017 par courrier (date arrivée)
(et jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 sur www.cedia.fr)

Joindre à tout engagement :

* une photocopie du certificat de vaccination antirabique (conseillée pour les chiens venant de France, **obligatoire pour ceux provenant d'autres pays**).

* les justifications d'homologation

* **votre règlement complet** par chèque à l'ordre du CBEI à expédier à :

CEDIA—Nationale d'Elevage du CBEI - 31230 COUEILLES

pour tout renseignement et cas particulier, s'adresser à

Simonne Fallenot - Bertin 37310 Dolus le Sec tél 02.47.92.87.84

Nom chien : _____ Sexe : _____

Race : _____ Date de naissance : _____

N° tatouage ou micropuce : _____ LOF : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail (**important**) : _____

Participation aux frais

	Tarif général	Adhérents*		Sommes versées	
1er chien	49 €	42 €		Baby (4 à 6 mois)	€
2ème chien	44 €	37 €		Puppy (6 à 9 mois)	€
3ème chien	38 €	31 €		Jeune (9 à 18 mois)	€
à partir 4ème	31 €	26 €		Intermédiaire (15 à 24 mois)	€
puppy ou baby	31 €	26 €		Travail (à partir 15 mois)	€
vétéran	31 €	26 €		Ouverte (à partir 15 mois)	€
confirmation seule	35 €	35 €		Champion	€
TAN seul	35 €	26 €		Vétéran (à partir 8 ans)	€
Tan avec engagement	25 €	gratuit		TAN avec engagement	€
adhésion CBEI (1 adh)	32 €			Tan seul	€
				Confirmation seule	€
				Adhésion au CBEI	€
				Sandwiches supplément (5€)	€
	(*adhérents CBEI/NCF à jour de cotisation)			Total à payer	€



A lire avec attention :

- Avant de valider vos engagements (en ligne ou courrier), votre qualité d'adhérent sera vérifiée par le secrétariat pour autoriser le tarif préférentiel.
- Un vétérinaire, baby ou puppy ne peut pas être considéré comme premier chien si plusieurs engagements d'un même propriétaire.
- Un éleveur ne peut pas engager les chiens de ses clients pour bénéficier des remises.
- Dorénavant, un chien ayant obtenu un titre de champion de France (CHCS) ne peut plus être engagé en classe ouverte ou travail.
- Ring d'honneur : pour les paires, couples, élevage et

affiche inscriptions gratuitement sur place.

- En adressant l'engagement par la poste ou en ligne, vous vous engagez à respecter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent du règlement de la SCC résumé ci-dessous.
- Le CBEI et l'ACTC seront amenés à photographier la manifestation. Les images seront utilisées dans un but non commercial.

EXTRAITS DU REGLEMENT DE LA SCC

(le règlement complet est disponible sur le site internet de la SCC)

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom et l'adresse de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, sauf autorisation expresse du CBEI/NCF.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides, atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation, ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au CBEI/NCF.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés,

attendu que le CBEI/NCF devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENT - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur appartenant.

Seront refusés (sauf si erreur imputable au CBEI/NCF):

- a) les inscriptions reçues après la date de clôture des engagements.
- b) les engagements "au poteau", le jour de l'exposition.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : le CBEI/NCF se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours

d'exposition)

a) ceux refusés par le service vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

f) ceux qui par leur langage, par leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du CBEI

g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

JUGEMENT - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring, et, si besoin, un interprète, fonctions qui ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire), ni un expert-confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut-être remplacé par son suppléant ou tout autre juge (qualifié ou stagiaire) pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée



d'exposition. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATION - toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui resteront acquises au CBEI/NCF, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CBEI/NCF avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses Associations affiliées:

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Le fait d'appartenir à un club ou une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation non reconnue par les instances officielles cynophiles, entraînera pour son auteur, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les



sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement

intérieur de la SCC.

RESPONSABILITE - Le CBEI/NCF décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc...et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CBEI/NCF ne peut en aucun cas être reconnu comme responsable à leur place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition, ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (c'est-à-dire le comité du CBEI).

DEFINITION DES DIFFERENTES CLASSES

BABY: pour les chiens âgés de 4 à 6 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

PUPPY: pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

JEUNE: pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à

l'attribution du qualificatif excellent mais ne donne pas droit au CACS.

INTERMEDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 mois au moins et 24 mois au plus. Cette classe donne droit à l'attribution du



Compléments et croquettes

CACS, en concurrence avec la classe ouverte.

OUVERTE: pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail lorsqu'il y a lieu.

TRAVAIL : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, disposant d'un carnet de travail (joindre justificatif lors de l'engagement)

CHAMPION: réservée exclusivement aux chiens déclarés champions de beauté nationaux des pays membres de la FCI et champions internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois minimum au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

VETERAN: pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

ASSEMBLEE GENERALE DU CBEI

**La veille de la NE à 15 h 30 au même endroit à Châlette sur Loing
le vendredi 21 juillet après-midi, assemblée générale annuelle du CBEI,
avec les élections statutaires au comité.**